

Belkacem impose l'arabe à nos enfants, Chevènement l'islam à la France



Comme nous l'avons prévu, dans notre précédent article, le plateau de la Balance a penché en faveur de ceux qui affichent leur religiosité avec ostentation.

Le Conseil d'Etat a invalidé l'arrêté municipal interdisant la djellaba de baignade musulman, dans la commune de Villeneuve-Loubet.

Quatre autres référés liberté concernant l'interdiction du port de la djellaba de baignade ont été déposés à l'encontre des villes de Nice, Menton, Roquebrune-Cap-Martin et Fréjus par l'avocat niçois du CCIF, Sefen Guez Guez (deux fois, s'il vous plait !).

L'audience qui aura lieu au tribunal administratif de Toulon, ce mardi à 14h30, concerne uniquement la ville FN de Fréjus. Gageons que le verdict ira dans le sens du Conseil d'Etat afin

d'alléger le travail épuisant des fonctionnaires de Justice submergés par les plaintes innombrables de nos « frères » musulmans.

La République laïque et démocratique de France, n'est plus ce qu'elle était.

Si vous le voulez bien, nous allons faire un petit détour pour vous présenter les trois énarques fonctionnaires qui ont statué sur « l'affaire du burkini ». Ce mot étant une insulte à notre légendaire et si mignon bikini, nous l'appellerons donc, définitivement, djellaba de baignade.

Compte tenu de leur passé respectif, Jacques Henri Stahl, Thierry Tuot et Bernard Stirn, étaient-ils qualifiés pour traiter cette affaire (d'Etat) ? C'est une question majeure à laquelle nous nous devons de répondre pour démontrer la parodie de jugement que nous a offert l'Etat socialiste de Hollande.

Si rien ne paraît inconvenant chez Stahl, il n'en va pas de même pour les deux autres énarques qui se sont singularisés, précédemment, dans d'autres affaires... d'Etat.

Affaire retentissante pour Stirn (frère d'Olivier Stirn, ancien ministre, un coup à gauche, un coup à droite !). Retentissante parce que très médiatisée, Stirn ayant annulé l'ordonnance de référé du Tribunal administratif de Nantes, ordonnance qui annulait l'interdiction du spectacle de Dieudonné. Et qui a fait jurisprudence. Ce spectacle ayant été interdit dans les autres villes où il devait se produire.

Dans l'affaire Dieudonné, il était bien question de Liberté.

Dans celle qui nous intéresse, il est aussi question de Liberté.

Mais, la liberté d'expression et la liberté ostentatoire d'exposer en public, sa religion, n'ont pas les mêmes valeurs pour M. Stirn.

Il interdit à un antisémite d'offenser les Juifs – et c'est très bien ! Mais il autorise les musulmans à offenser les Français. Ha ! Deux poids, deux mesures.

Quant au dernier du trio, Thierry Tuot, c'est le pompon !

M. Tuot est un spécialiste de l'immigration dont les ouvrages et les rapports font état « des bienfaits de l'immigration et des mélanges de populations ». Tout un programme !

Anciennement « patron » du Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés (Rien que ça !), Tuot est prié, par J.M. Ayrault, premier ministre, de pondre un rapport sur la politique d'intégration. Les seuls qui n'arrivent pas à s'intégrer, en France, étant les immigrés musulmans, nous comprenons que ce rapport les concernait essentiellement.

Cet adepte des mélanges de populations remet un rapport « explosif » dont, je cite Malika Sorel : « le danger de la principale proposition du rapport, [serait] de transférer l'exercice exclusif de cette politique d'intégration aux associations, le rôle de l'Etat se bornant à subventionner celles-ci. Cette proposition ayant pour résultat une possible prise de contrôle de l'argent public par des groupes de pression communautaires ».

Hou la la ! Ayrault en a pris plein la gueule à l'Assemblée mais reconnaissons que, nous, nous l'avons échappé belle ! Vous imaginez le CCIF, SOS Racisme et autre MRAP ayant la charge exclusive de l'intégration des musulmans en France ? Au secours !

Et donc, ce sont ces gens-là qui ont eu à charge de décider ce qui est bon ou pas dans une commune bien française dont le maire, élu par les habitants, gère le bien-être, la sécurité et est désigné, selon la loi française, premier magistrat de la ville. Nous ne sommes pas encore dans une dictature mais ça va venir !

Avec ces gens-là, vous pensez bien que les associations de musulmans ne vont pas se priver de faire des référés, des plaintes, des appels, quand ils ont l'assurance que tout leur sera accordé par des dhimmis qui leur sont acquis d'avance.

Mais est-ce que ces mecs-là, nous parlons de ceux qui décident pour nous, ont pris toute la mesure de « l'affaire » de la djellaba de baignade des femmes musulmanes ?

Il semblerait que, pour eux, Liberté, Egalité, Fraternité, ne soient plus que des mots vides de sens, en tout cas, choisis au hasard et indépendamment les uns des autres. Ils font le tri.

Nous, Vrais Français de France Non musulmans, qui aimons notre Pays, respectons ses Lois, son Armée,

Nous qui perdons, chaque jour un peu plus, la fierté de notre bannière qui nous distinguait de ces « pièces rapportées » au pays,

A nous, Français non musulmans, que reste-t-il ?

La Liberté nous a définitivement été retirée pour l'accorder aux musulmans qui réclament « leur » liberté d'agir, de prier, de vivre à leur guise et de nous maudire.

L'Egalité qui en découlait a, forcément, disparu avec la première. Nous en payions le prix fort depuis quelques années déjà mais depuis l'avènement des socialistes, la surenchère n'a d'égal que leur extrémisme.

Quant à la Fraternité, excusez-nous d'être aussi directs mais, nous n'avons jamais été aussi frères-ennemis qu'aujourd'hui.

Comment pourrions-nous être « frères », d'ailleurs, devant autant d'inégalité et de déloyauté ?

Que les Français non musulmans soient défavorisés, vilipendés, insultés, provoqués à longueur de temps est devenu un rituel, pire, une coutume. Et que, finalement, ils soient condamnés, rejetés par cette caste censée les représenter, les défendre, contre l'adversité (les arabo-musulmans, en l'occurrence)

devraient les encourager à aimer, à être fiers de leur pays ?

Il faut arrêter de nous prendre pour des cons.

Tous ces fonctionnaires, juges, députés, ministres, président et autres représentants de l'Etat qui se battent à longueur d'année aux côtés des associations musulmanes, n'ont qu'un but : nous imposer cette religion mortifère, cet arabisme islamique, comme faisant partie intrinsèque de la France. Nous n'en voulons pas. Nous n'en voulons plus.

La France n'a aucune racine musulmane. L'islam ne fait pas partie de la France.

Si les musulmans sont venus s'installer chez nous c'est parce que cela leur convenait. Cela ne leur donne pas le droit de changer nos vies, notre législation, notre religion.

Parce que leur loi est l'islam. Et seulement l'islam. S'ils ne veulent pas se conformer à la loi Française, personne ne les empêche d'aller voir ailleurs si l'herbe des prés est plus verte.

Et ce n'est pas avec les prises de positions aussi radicales, dans tout le sens du terme, de ces gens qui les aident et qui disposent de nous comme de pantins que nous nous acheminons vers une trêve quelconque.

Quand la Belkacem impose l'enseignement de l'arabe à nos tout petits, dès leur première année d'école, que croyez-vous qu'elle vise ?

L'arabe, deviendra une langue officielle du pays France ! Pas moins.

Quand l'espèce de mammoth, Chevènement, ouvre les portes d'une toute nouvelle Fondation du culte musulman, parce qu'il s'agit bien de culte et non de culture, quand il ose parler de l'islam DE France et non de l'islam EN France, que croyez-vous qu'il fait ?

Il impose l'islam comme religion DE France !

Quand toutes ces couilles molles qui nous dirigent se disent indignées parce que les Français non-musulmans rejettent le voile, le tchador ou la djellaba de baignade, que croyez-vous qu'ils projettent ?

La Femme Française, islamisée ou pas, demain, se baladant dans l'espace public, revêtue de l'uniforme à l'iranienne ou séoudite, pour ne pas « stigmatiser » les autres femmes musulmanes.

Voilà ce que veulent obtenir les arabo-musulmans qui habitent chez nous. Et comme ceux qui nous « représentent », d'un bord à l'autre, ne veulent pas entrer en conflit avec les musulmans, ils accommodent les lois selon l'envie des demandeurs.

Mais... car il y a un Mais.

Il est, néanmoins, une condition inattaquable et inébranlable qui fait notre société civile française, c'est l'égalité Homme-Femme.

Or, quand ces femmes musulmanes se cachent derrière leurs habits hideux, elles le font parce que les hommes musulmans le leur imposent. Et leurs femmes doivent être recouvertes de la tête aux pieds sous peine de châtement. Châtement de Dieu ou de l'homme ? De l'homme.

Il faut en déduire que, la femme musulmane est brimée, soumise, prisonnière et esclave de l'homme, état qui est totalement incompatible avec nos lois françaises qui punissent ce crime.

Aujourd'hui, après tant de rabaissements de nos « élites », ces musulmans d'un autre âge, ne demandent-ils pas que la polygamie soit autorisée et légiférée comme l'a été « le mariage pour tous » sous Hollande ?

Non. Non. Non. Si nous ne mettons pas un frein aux exigences de ces gens rétrogrades, nous laisserons la France, devenir un pays musulman du tiers monde.

Pauvre et sale, c'est déjà ce qu'ils nous offrent dans certains quartiers !

Mais pire, encore, un pays en guerre. Parce qu'ils ne savent faire que la guerre. La guerre islamique.

Danièle Lopez